

## Ajustement de modalités d'intervention, pratiques ou opérationnelles, sur des SAGE portés par l'Etablissement

---

### I SAGE Val Dhuy Loiret

#### I.1 Modification du programme 2013

Par délibération n°12-201 du 21 décembre 2012, le Comité syndical de l'Etablissement a adopté le programme suivant d'actions pour 2013 du SAGE Val Dhuy Loiret :

- Animation : 66 440 € ;
- Communication : 6 000 € ;
- Etude : 116 350 €
  - « Amélioration de la connaissance relative pollutions diffuses » : 70 000 € ;
  - « Inventaire des zones humides » : 20 000 € ;
  - « Amélioration de la connaissance relative aux espèces floristiques envahissantes » : 20 000 € ;
  - « Amélioration de la connaissance relative à la ressource disponible » : 1 350 € ;
  - Stage « conception d'une base de données géographiques » : 1 350 €.

Après finalisation avec les partenaires techniques du cahier des charges de l'étude sur le recensement des zones humides et des plans d'eau, il est proposé en accord avec le Bureau de la CLE de réévaluer l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante de 20 000 à 40 000 €, pour intégrer des phases de terrain et de concertation dans cette étude.

D'autre part, il est proposé de rectifier l'erreur sur la somme allouée à « l'amélioration de la connaissance relative à la ressource disponible » de la manière suivante : 5 000 € au lieu de 1 350 €.

#### I.2 Prise en charge des frais inhérents à la visite du barrage de Villerest pour les membres de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret

A la demande des membres de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret, une visite du barrage de Villerest est envisagée.

Dans le cas où le nombre d'inscrits serait trop faible pour envisager la location d'un bus, le déplacement se ferait à l'aide des véhicules personnels.

Il est proposé d'autoriser la prise en charge des frais d'essence et d'autoroute des personnes qui seront amenées à prendre leur propre voiture et d'imputer ces dépenses sur le budget du SAGE Val Dhuy Loiret.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## II Modification du plan de financement et réévaluation du coût du secrétariat 2013 du SAGE Allier aval\*

Les modalités d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont évolué dans le cadre de son X<sup>e</sup> programme. Pour ce qui concerne le soutien au portage de l'élaboration des SAGE, le taux d'aide aux dépenses d'animation est passé de 50% à 70%, et pour les études de 60% à 70%.

Après validation par le comité des financeurs du SAGE Allier réuni le 25 janvier 2013 sous la présidence du Président de la CLE, il est proposé de solliciter les partenaires financiers sur la base du nouveau plan de financement présenté dans le tableau suivant:

	Animation	Communication	Etudes
Agence de l'Eau Loire Bretagne	70,00%	50,00%	70,00%
Région Auvergne	11,45%	19,08%	11,45%
Région Bourgogne	0,42%	0,70%	0,42%
Région Centre	0,28%	0,46%	0,28%
Département Allier	5,77%	9,61%	5,77%
Département Puy de Dôme	10,69%	17,81%	10,69%
Département Haute-Loire	0,71%	1,19%	0,71%
Département Nièvre	0,42%	0,70%	0,42%
Département Cher	0,23%	0,39%	0,23%
Etablissement public Loire	0,04%	0,06%	0,04%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Par ailleurs, depuis novembre 2009, Clermont Communauté met à disposition de l'Etablissement, à hauteur de 22.5% d'un équivalent temps plein, un agent pour assurer un appui administratif auprès de l'animatrice du SAGE Allier aval implantée à Aubière. Le montant annuel de cette mise à disposition est fixé par voie de convention à 7 000 €.

La charge administrative devant augmenter avec la préparation de la phase de validation du projet de SAGE, le comité des financeurs a donné son accord pour que soit sollicitée auprès de Clermont Communauté une mise à disposition à hauteur d'un mi-temps.

Cette dernière ayant répondu favorablement à la sollicitation de l'Etablissement, il est proposé d'ajouter au budget correspondant 7 000 € afin de porter l'enveloppe prévisionnelle liée aux dépenses annuelles de secrétariat du SAGE à 14 000 € (poste de dépenses inclus dans les frais d'animation).

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## III Réévaluation du coût de l'étude de pré-localisation des zones humides sur le périmètre du SAGE Cher aval

En application de la délibération n°11-233 du Comité syndical du 9 décembre 2011, le marché relatif à l'étude de pré-localisation des zones humides sur le périmètre du SAGE a été notifié en décembre 2012 au bureau d'études TTI Production pour un montant 34 932,77 € TTC.

L'enveloppe prévisionnelle de 35 000€ ne permettant pas d'acquérir les données pédologiques nécessaires à la réalisation de cette étude (montant d'acquisition : 2 248,26 € TTC), il est proposé de réévaluer le coût de cette étude à 37 181,03 € TTC.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**